

SÉANCE DU 16 JANVIER 2024

L'An deux mille vingt-quatre, le seize du mois de janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué le cinq dudit mois, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans la salle de conseil, sous la présidence de Monsieur Alain **MORÈVE**, Maire.

Présents : MM. Alain **MORÈVE**, Abel **DE NEVE**, Thierry **MARCHOUX**, Sébastien **MARCHAND**, Mickaël **MARECHAU**, Ludovic **MORESVE**, Claude **RIDET**, MMES Amandine **AUBERT**, Mme Nathalie **PIRONNET**.

Absents Excusés : Claudine **LOPEZ**.

Mme Claudine **LOPEZ** a donné pouvoir à M. **RIDET** Claude.

Mme Amandine **AUBERT** est désignée secrétaire de séance.
(art. L. 2121-15 du CGCT).

ORDRE DU JOUR :

1. Centre de Gestion - protection sociale complémentaire
2. Amendes de police
3. Affaires Diverses

Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le compte rendu de la séance du 12 décembre 2023

1. Centre de Gestion - protection sociale complémentaire

La protection sociale complémentaire (PSC) comprend :

- Les risques prévoyance c'est-à-dire la protection de l'agent en cas d'arrêt maladie, de mise à la retraite pour invalidité et décès.
La participation de l'employeur devient obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2025 à hauteur de 7 € mensuel brut par agent. Cependant l'accord du 11 juillet 2023 prévoit une participation de l'employeur de 50 % de la cotisation pour les contrats collectifs (l'agent aura alors l'obligation d'adhérer au contrat collectif).
- Les risques santé (ou mutuelle).
La participation devient obligatoire avec un montant minimum de 15 € brut par agent à compter du 1^{er} janvier 2026.

Le Centre de Gestion propose aux collectivités adhérentes des garanties issues de contrats collectifs et lancera au printemps 2024 une consultation pour la sélection d'un ou deux organismes d'assurance pour ces deux risques.

Le Centre de Gestion demande à chaque collectivité de se positionner sur cette proposition avant le 15 mars 2024.

La Commune répond positivement à cette proposition et complète le tableau relatif au personnel.

La commune sollicite l'avis du CST (Comité Social et Technique).

Une délibération sera prise après réception de l'avis du CST.

2. Amendes de police

Chaque année, la commune peut déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre de la répartition des amendes de police. Pour l'année 2024, le dossier devra être déposé au plus tard le 8 mars 2024.

Cette aide permet de financer des travaux d'aménagement sur les voies communales ou route départementale afin d'améliorer la sécurité des piétons, des cyclistes et des automobilistes.

Monsieur le Maire a fait chiffrer les travaux suivants :

Parking dans le lotissement : création de 5 places pour un coût de 4 851.00 € HT

Parking du cimetière : création de 5 à 7 places pour un coût de 6 618.50 € HT

Parking route de la Huche : matérialisation au sol des emplacements de stationnement – coût 1 040.00 € HT

rue des Martyrs : sécurisation du fossé pour un montant de 1 265.00 € HT

Le remplacement de la plaque fonte d'un regard route de la Huche, pour un montant de 775.00 € HT ne peut pas être inscrit dans cette demande. Le remplacement d'un élément cassé ne peut pas faire l'objet d'une inscription en investissement, c'est une dépense de fonctionnement.

La commune souhaite la pose de potelets au long de la RD 50 pour séparer le chemin piéton de la route. De plus, les élus ne veulent pas de stationnement de véhicules sur les voies piétonnières.

Monsieur le Maire se rapproche du STA.

La délibération sera présentée lors du prochain conseil municipal.

Dépôt du dossier avant le 8 mars 2024.

Pour préparer ce dossier, il faut :

une délibération

une note explicative du projet

un plan détaillé des travaux projetés

l'autorisation de l'ABF (faire une demande de travaux dès demain)

et pour les travaux sur le domaine public routier départemental, il faut que le projet soit validé par le STA.

les devis

un échancier

3. Affaires Diverses

APER - Zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables sur la commune

La CCSLT va accompagner les communes sur la planification des énergies renouvelables. L'identification des « zones d'accélération » doit être perçue comme une opportunité de s'impliquer dans les projets d'implantation d'énergies renouvelables en Sud Touraine. L'identification doit être faite au niveau de chaque conseil municipal, puisque les élus sont ceux qui connaissent le mieux leur territoire, le foncier disponible. Plusieurs dossiers sont déposés en mairie. Le Conseil souhaite reporter sa décision.

CCLST - Assainissement collectif – convention de prestation – taux 2024

Le CCLST a transmis à la commune la délibération fixant le taux horaire pour 2024.

il est fixé à 20.50 € auquel s'ajoutent 10 % de frais de gestion.

La Roue Tourangelle

La course cycliste « La Roue Tourangelle » se déroulera le 24 mars prochain. La caravane devrait passer vers 11 h 15 et la course vers 13 h 26.

La commune transmettra une liste des signaleurs.

Décoration de la commune

Les résidents de la maison de retraite réaliseront des roses en papier crépon. Les enfants de la commune sont invités à un après-midi pour faire des roses et autres décorations, Nathalie et Amandine les encadreront et les offriront un goûter.

Les membres de Rétro Mécanique positionneront leurs tracteurs.

Une réunion est prévue le 17 janvier à 17 h.

SHOT

Une réunion est organisée à TOURS le 1^{er} Février pour une rencontre entre les communes susceptibles d'obtenir une 1^{ère} fleur et des délégués pour des conseils.

Ecole de Musique de Descartes

Deux enfants de la commune font de l'éveil musical à Descartes. Chaque famille choisit leurs activités culturelles, sportives ou ludiques. Aucune aide n'est accordée par la commune.

Maison de retraite La Châtaigneraie

Mme Pironnet a assisté au CVS, elle rappelle qu'avant le Covid, les habitants du village et plus particulièrement les personnes âgées allaient fêter Noël à l'EHPAD, les familles étaient elle aussi conviées. Après les animations, un goûter était offert à tous. Maintenant, pour la fête de Noël, seuls les résidents participent, c'est triste.

La directrice propose que le 2 juin, la population soit invitée à partager un repas avec les résidents à l'extérieur. (même principe que lors des 30 ans de la maison de retraite).

un bac jaune est demandé à la CCLST pour la commune..

dates des prochains conseils

Février : le 6 à 19 h

Mars : le 5 à 19 h

avril : le 9 à 19 h

Mai : le 14 à 19 h

Juin : le 4 à 19 h

Juillet : le 2 à 20 h

Décisions

numéro	Objet

Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ont été étudiées, la séance est levée à 21 h 20.

